

Commune de  
**VILLEY LE SEC**



Département de  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**  
Arrondissement de  
**TOUL**

**ARRETE DU MAIRE N° 2023-05**  
**REGLEMENTANT LA CIRCULATION**  
**LE 11/05/2023**

**Le Maire de VILLEY LE SEC,**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2212-1 et L 2212-2) et notamment le titre premier relatif à la Police Municipale (article L 2213-1 à 6),

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu la nécessité de réfection complète du chemin communal de Gondreville à Chaudeney sur Moselle, entre la RD 909 et la limite entre le ban communal de Villey le Sec et celui de Chaudeney sur Moselle,

Vu le marché de réfection passé à l'Entreprise Chardot TP (Commercy),

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : **A partir du 22/05/2023 jusqu'à la fin du chantier, toute circulation sera interdite sur la portion concernée.**

Article 2 : L'entreprise Chardot TP installera des dispositifs physiques pour protéger le chantier de la circulation ainsi que toute la signalisation réglementaire nécessaire et affichera cet arrêté aux deux extrémités.

Un panneau **ROUTE BARREE A 3KM** sera installé à la sortie de Chaudeney.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Entreprise Chardot TP,
- Gendarmerie de Toul,
- Centre d'incendie de Toul.
- Service transports de la CCTT (Bus scolaire)
- Mairie de Chaudeney sur Moselle
- Affichage Villey le Sec

Fait à VILLEY LE SEC le 11/05/2023  
Gilles GUYOT, Maire

